

CONSEIL MUNICIPAL : SEANCE DU 29 MARS 2013

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Les Conseillers présents : M. POUGET-CHABROLLE, Maire - MM. SEPTIER et HAMON, adjoints – Mme BRUN – MM. SETTI et FOULHOUX – Mme BERNARD.
Conseillers absents: Mmes MOTTIN – LIGER et FAYOLLE.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 13 DECEMBRE 2012.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 13 décembre 2012, est approuvé à l'unanimité.

2. INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Information du Conseil Municipal des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation accordée par le conseil municipal (Article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

- T2 : Départ de Loïc PELLET, le 31 mars 2013.
- T2 : Arrivée de Christophe RAMALHETE, le 1^{er} avril 2013.
- T3 : Départ de Jacques MESLIN, le 30 avril 2013.

3. COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2012 :

M. le Maire présente les comptes de gestion 2012 du budget communal, de l'assainissement, du CCAS, de la section d'Ailloux et autres et de la section de la Fontanne la Guesle, dressés par M. le receveur municipal.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2012.

M. le Maire présente les comptes administratifs 2012 des 5 budgets, qui retracent les opérations de l'exercice 2012.

Le Conseil, présidé par M. SEPTIER Maurice, approuve, à l'unanimité, ces comptes administratifs.

4. BUDGETS PRIMITIFS 2012 :

- Budget communal :

Dépenses de fonctionnement :	427 647.70 €	Recettes de fonctionnement :	427 647.70 €
Dépenses d'investissement :	320 109.57 €	Recettes d'investissement :	320 109.57 €
Dépenses totales :	747 757.27 €	Recettes totales :	747 757.27 €

- C.C.A.S. :

Dépenses de fonctionnement :	5 162.29 €	Recettes de fonctionnement :	5 162.29 €
------------------------------	-------------------	------------------------------	-------------------

- Assainissement :

Dépenses de fonctionnement :	9 567.09 €	Recettes de fonctionnement :	9 567.09 €
Dépenses d'investissement :	38 383.86 €	Recettes d'investissement :	38 383.86 €
Dépenses totales :	47 950.95 €	Recettes totales :	47 950.95 €

- Section d'Ailloux et autres :

Dépenses de fonctionnement :	23 939.94 €	Recettes de fonctionnement :	23 939.94 €
------------------------------	--------------------	------------------------------	--------------------

- Section de la Fontanne-la Guesle :

Dépenses de fonctionnement :	20 354.92 €	Recettes de fonctionnement :	20 354.92 €
------------------------------	--------------------	------------------------------	--------------------

Le Conseil vote à l'unanimité le budget communal et les budgets annexes (C.C.A.S., assainissement, section d'Ailloux et autres, et section de la Fontanne-la Guesle).

5.VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX :

Le Conseil décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition des trois taxes communales pour 2013.

- Taxe d'habitation : 3.80% x 522 400 (base attendue) = 19 851 €
 - Taxe foncière bâti : 5.37% x 318 800 (base attendue) = 17 120 €
 - Taxe foncière non bâti : 39.91% x 73 800 (base attendue) = 29 454 €
- Total : **66 425 €**

6. VOTE DES SUBVENTIONS AUX ORGANISMES DE DROIT PRIVE

	Pour mémoire budget précédent	Vote du Conseil Municipal
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ORGANISMES DE DROIT PRIVE	3 837.00	4 079.00
- A.D.M.R.	150.00	150.00
- Auzelloise	500.00	500.00
- Cie sapeurs pompiers de Cunlhat	350.00	350.00
- Collège de Cunlhat voyage scolaire (75€ x 3 élèves)	75.00	225.00
- Collège de Saint Amant voyage scolaire (75€ x 1 élève)	75.00	75.00
- Comité d'organisation concours agricole de Tours-sur-Meymont-	50.00	50.00
- Comité de lutte contre le cancer	100.00	100.00
- Comité des fêtes	430.00	430.00
- Coopérative école publique Cunlhat voyage scolaire (46 € x 28 élèves)	1 196.00	1 288.00
- Coopérative école publique Henri Pourrat Ambert voyage scolaire (46 € x 2 élèves)	92.00	92.00
- Groupement de défenses contre les ennemis des cultures	100.00	100.00
- Maison de l'alimentation d'Ambert	50.00	50.00
- Mission Locale du Livradois-Forez (PAIO)	419.00	419.00
- Oeuvre pupille enseignement public	50.00	50.00
- Pétanque auzelloise	100.00	100.00
- Société de chasse d'Auzelles	100.00	100.00

7. FIXATION DE LA REDEVANCE ANNUELLE D'ASSAINISSEMENT 2013 :

Monsieur le Maire propose, après estimation du coût de fonctionnement annuel, de fixer cette redevance à 59,65 €. La redevance pour modernisation des réseaux de collecte, que la Commune reverse à l'Agence de l'eau, s'élève pour 2013 à 12,35 €. Le total représentera **72 €**, à la charge de chaque usager (montant inchangé par rapport à 2012).

8. DESTINATION DES COUPES DE BOIS DES SECTIONS 2013 (suite)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a accepté lors de sa réunion du 13 décembre 2012, les propositions de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asséoir en 2013. Il lui soumet les propositions qui avaient été refusées en 2012. Mme BERNARD étant ayant-droit de section, ne participe pas au vote.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- accepte les propositions faites par l'ONF en 2012 et décide les coupes suivantes et fixe pour ces coupes de bois de l'exercice 2013, les destinations suivantes :

FORETS	PARCELLES	Vente sur pied	Vente des bois façonnés
AILLOUX	G		Sur 7 Ha 73
AILLOUX	C2		Sur 6 Ha 80
AILLOUX	C1	Sur 8 Ha 56	
CHASSAGNE LE BUISSON	6b	Sur 5 Ha 00	
CHASSAGNE LE BUISSON	6a	Sur 12 Ha 00	
DARNES	B	Sur 2 Ha 50	
LA FONTANNE LA GUESLE	B	Sur 2 Ha 82	
LA VAISSE	Er	Sur 2 Ha 15	
LA VAISSE	Ea	Sur 2 Ha 80	

Le programme d'actions 2013 présenté par l'O.N.F., pour 2013, dans les forêts relevant du régime forestier, est accepté.

9. PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES D'AMBERT (Année scolaire 2012-2013)

Trois enfants d'Auzelles sont scolarisés à Ambert pour l'année scolaire 2012-2013. La commune d'Auzelles est redevable de la somme **618.66 € par enfant**, soit un total de **1 855.99 €**.

10. CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Le Conseil Municipal décide de charger le Centre de gestion de souscrire, pour son compte, des contrats d'assurance statutaire, garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.

11. MOTION POLE VERNEA

Le Conseil Municipal invite le VALTOM, à reprendre la modification des statuts dans le sens d'une juste et équitable péréquation des coûts sur l'ensemble du territoire et d'une prise en compte de la spécificité des syndicats ruraux de gestion des déchets.

12. PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS.

La participation décidée par le Conseil Municipal, le 13 décembre 2012, était de 50 %. Or elle doit être un montant unitaire. Le conseil décide donc de la fixer à 10 €.

13. BUDGET ASSAINISSEMENT : DUREES D'AMORTISSEMENT

Le Conseil Municipal décide:

- De fixer à 10 ans la durée d'amortissement des matériels d'une valeur inférieure à 10 000 €, des comptes 2156 et 2158,
- De fixer à 1 an la durée d'amortissement des matériels des comptes 2156 et 2158, d'un montant de faible valeur (inférieure à 1 000 €).

14. TRAVAUX DE L'EGLISE : AVENANT MAITRISE D'ŒUVRE M. LAPORTE

Le Conseil Municipal décide de faire effectuer des travaux supplémentaires nécessaires par le maître d'œuvre M. LAPORTE (dossiers de demandes de subvention). Il autorise le Maire à signer l'avenant n°1 d'augmentation avec M. Christian LAPORTE, d'un montant de 400 € H.T.

15. DIVERS :

- PLUI : une réunion aura lieu lundi 15 avril, à 9 heures, à la Mairie d'Auzelles, pour travailler sur le zonage des hameaux, avec le bureau d'étude.
- La convention avec le SATESE (assistance technique départementale dans le domaine de l'assainissement - contrôle de la station d'épuration) est renouvelée, pour un montant de 501,27 €.
- Le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand a rejeté la requête de M. MULLER.
- Salle des fêtes : - remplacement du chauffe-eau qui va être installé dans les WC ;
 - la banque réfrigérée fonctionne de nouveau
 - les barillets vont être remplacés
 - l'étagère de l'armoire contenant la vaisselle doit être renforcée
 - des tables et des couteaux doivent être achetés
- Après la cérémonie du 8 mai, pot de départ à la retraite de Jeannine POUGET-CHABROLLE et remise de la récompense de Thiéfaïne GERY.

Toutes les matières à soumettre à la délibération du Conseil Municipal étant épuisées, la séance est levée à 22 heures.

Affiché à la porte de la Mairie, le 5 avril 2013.

Le Maire,



Paul POUGET-CHABROLLE.